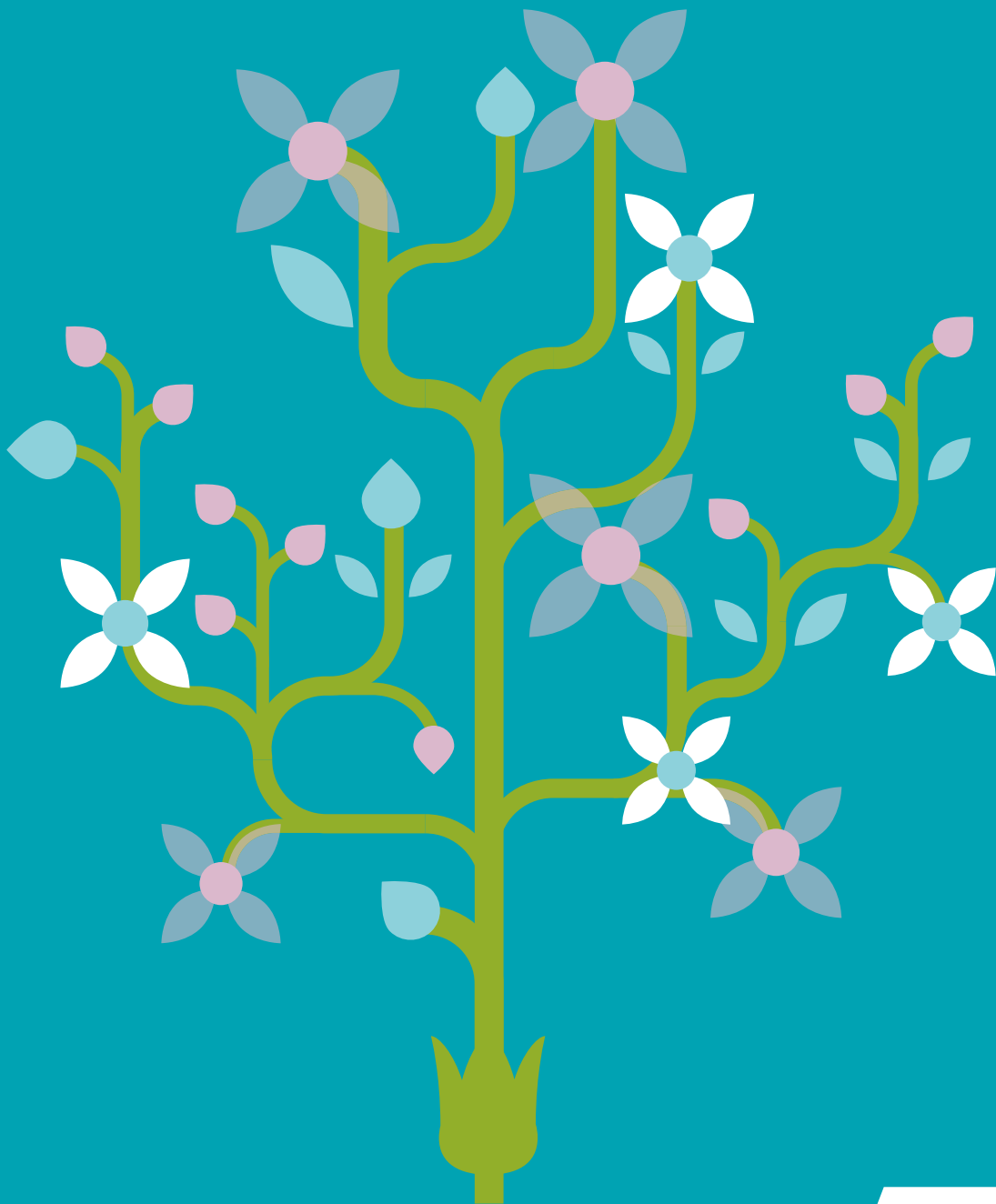


l'accueil de l'enfant



morbihan.fr



Parent et assistante maternelle*,
ce livret vous est proposé pour vous aider à élaborer
le projet d'accueil de l'enfant.



Ensemble, vous pouvez à tout moment de l'accueil, le modifier et/ou le compléter.

Des professionnelles de la petite enfance sont à votre disposition au sein du service de Protection Maternelle et Infantile et des Relais assistantes maternelles.

Coordonnées de la puéricultrice

Coordonnées de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles (RAM)



N'hésitez pas à les solliciter pour tous renseignements complémentaires

* Ce métier se décline aussi au masculin

Parent, vous pensez confier votre enfant ;

Assistante maternelle, vous vous projetez dans l'accueil de cet enfant ;

Un temps de dialogue parent / assistante maternelle permet de faire connaissance et de construire **une relation de confiance**.

Parent

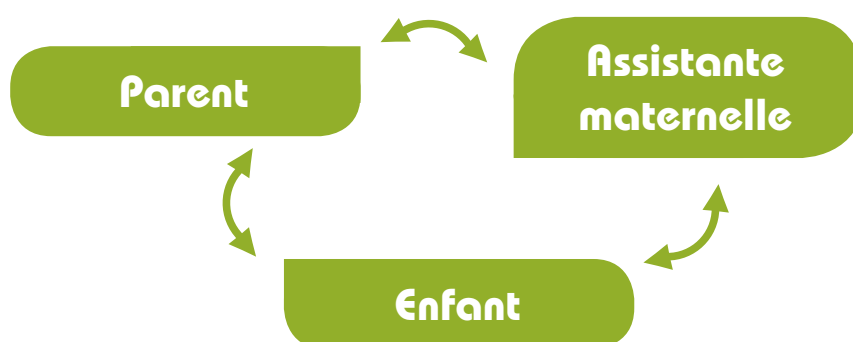
Vous pouvez :

- Exprimer vos ressentis, votre appréhension à l'approche de la reprise du travail et vis-à-vis du mode d'accueil ;
- Nommer vos attentes par rapport à la prise en charge de l'enfant (besoins, rythmes...) ;
- Être attentif à la relation entre l'assistante maternelle et l'enfant ;
- Solliciter l'assistante maternelle pour qu'elle vous présente les espaces de vie des enfants (chambre, salle de jeux, lieu de change...).

Assistante maternelle

Vous rencontrez l'enfant et sa famille, vous allez :

- Echanger avec les parents sur le « processus de séparation » avec l'enfant. S'il s'agit de la première séparation, comment a-t-elle été imaginée ?
- Présenter votre projet d'accueil et votre espace professionnel ;
- Parler de vous : l'agrément dont vous disposez, votre famille et vos contraintes ;
- Être attentive à la relation parent-enfant, aux regards, aux paroles, au partage...



Préparation à l'accueil et à la séparation

Les premiers temps d'accueil et de séparation sont sources d'émotions. Des changements s'opèrent pour l'enfant et ses parents, les enfants déjà accueillis ainsi que l'assistante maternelle.

Une période d'adaptation est nécessaire. Elle va permettre :

- À l'enfant de découvrir son nouvel environnement ;
- Au(x) parent(s) de vivre la séparation ;
- À l'assistante maternelle de faire plus ample connaissance avec l'enfant et sa famille ;
- Aux enfants déjà accueillis de se familiariser à ce changement.

Parent



Vous pouvez :

- Parler à votre enfant de ce qu'il va vivre, de la séparation, du nouvel environnement, de votre propre ressenti
- Parler de ses habitudes (alimentation, mode de couchage, portage...)
- Commenter les gestes et les rituels du quotidien autour de l'enfant et si vous le souhaitez, les effectuer devant l'assistante maternelle (biberons, repas, change, installation du couchage...)
- Faire connaissance avec les enfants déjà accueillis chez l'assistante maternelle.

Assistante maternelle



Il est important :

- De vous présenter à l'enfant ;
- De présenter vos obligations et vos pratiques professionnelles (repas, couchage, sécurité...)
- De proposer des temps d'accueil progressifs en fonction de l'enfant et de ses parents ;
- D'observer le comportement de l'enfant, ses réactions...
- D'être à l'écoute du parent ;
- D'expliquer aux autres enfants présents l'arrivée d'un autre enfant.

Parent et assistante maternelle
devront chercher ensemble une
**cohérence éducative adaptée aux
besoins de l'enfant**

La santé et l'hygiène

Parent

Il est important :

- D'échanger sur les soins liés à l'hygiène (habitudes, produits, changes...);
- De vous autoriser à questionner l'assistante maternelle concernant l'ambiance et l'environnement
 - ~ si un membre de sa famille fume
 - ~ comment et qui utilise la télévision
 - ~ comment et qui utilise le matériel informatique
- D'indiquer les coordonnées du médecin traitant de l'enfant, d'expliquer la conduite à tenir par l'assistante maternelle dès lors que l'enfant est malade en prenant en compte les limites de sa profession ;
- De signaler à votre assistante maternelle l'existence d'un problème médical qui peut avoir une incidence sur la prise en charge de l'enfant et de proposer un protocole établi par le médecin traitant ;
- De savoir que l'assistante maternelle ne pourra jamais se déplacer avec un enfant malade ou blessé.

Assistante maternelle

Il est important :

- De respecter et faire respecter l'interdiction de fumer sur votre lieu de travail ;
- D'aborder l'utilisation du matériel informatique et de la télévision ;
- De vous autoriser à donner vos limites :
 - ~ lorsque l'enfant accueilli est malade
 - ~ lorsque vous-même êtes malade
- De respecter les règles d'administration des médicaments conformément à la prescription médicale ;
- De respecter, face à un problème médical, le protocole établi par le médecin traitant et de solliciter le service de PMI pour être accompagnée.

Les médicaments sont donnés de préférence en deux prises, matin et soir, afin que le parent puisse les administrer lui-même.

L'assistante maternelle ne peut donner des médicaments que si la situation le nécessite et si elle est en possession d'une ordonnance actualisée (date, nom de l'enfant, poids de l'enfant, dosage, rythme et durée du traitement) et d'une autorisation écrite du parent.

L'usage des outils multi-médias est fortement déconseillé pour les enfants de moins de 3 ans (ordinateur, télévision, radio, tablette, téléphone portable, ondes WIFI...)

La responsabilité de l'assistante maternelle est engagée lors de l'administration des médicaments, même en possession d'une ordonnance.

La sécurité

Parent

Il est important :

- De vous assurer que la sécurité est garantie en fonction des étapes du développement de votre enfant (protection des escaliers, poêle, cheminée, cuisine, piscine, produits et plantes toxiques...);
- De vérifier que la cohabitation entre les enfants présents et les animaux de l'assistante maternelle ne présente aucun danger.

Assistante maternelle

Il est important :

- De présenter les aménagements extérieurs et intérieurs réalisés dans le cadre de l'agrément ;
- D'utiliser du matériel aux normes et en respectant les règles d'utilisation (siège-auto, matériel de puériculture, jeux...);
- D'expliquer dans quelles conditions les animaux sont présents à votre domicile et de prévenir le parent de l'acquisition d'un animal ;
- D'anticiper votre organisation afin que l'enfant ne reste jamais seul avec un animal.

La vie quotidienne

L'enfant s'épanouit et trouve sa place grâce aux échanges entre le parent et l'assistante maternelle. Les attentes, les habitudes et les valeurs de chacun seront exprimées en tenant compte des besoins de l'enfant.

Le sommeil

Le sommeil favorise la croissance et le développement de l'enfant. Le respect du sommeil de l'enfant constitue une démarche de prévention.

Parent

Il est important :

- D'informer l'assistante maternelle des habitudes et des rituels de l'enfant : rythmes, horaires, pièce, position, pénombre, doudou, turbulette, pyjama, habitudes de réveil...

Assistante maternelle

Il est important :

- De présenter au parent les conditions de couchage réservées à l'enfant ainsi que les modifications en cours d'accueil : horaires, chambre, lit individuel, lit parapluie (pas de matelas supplémentaire)...
- De respecter les règles de prévention concernant la mort subite du nourrisson : le bébé doit être couché sur le dos, sur un matelas ferme, adapté aux dimensions du lit, sans oreiller ni couverture ou couette. La température de la chambre doit être comprise entre 18° et 20° dans un environnement sans tabac.

La sieste est nécessaire :
évitez de réveiller
un enfant qui dort.

L'alimentation

Pour l'enfant, le repas est un moment fort d'interactions, d'éveil et de plaisir.

Parent

Il est important :

- D'échanger avec l'assistante maternelle sur vos pratiques alimentaires en fonction des besoins de l'enfant (allaitement, biberon, alimentation diversifiée, allergies alimentaires...).

Assistante maternelle

Il est important :

- De respecter dans le cadre de l'allaitement au sein ou au biberon le choix du parent et de l'accompagner ;
 - D'expliquer au parent l'organisation relative aux repas : respect de la chaîne du froid, préparation des repas, installation de l'enfant ;
 - De vous assurer que l'alimentation soit équilibrée et adaptée à son âge.
-
-
-

L'éveil et la découverte

L'enfant a des compétences, il les développe à son rythme, accompagné par l'adulte.

Parent

Il est important :

- De découvrir l'espace offert ainsi que les jeux et jouets proposés aux enfants ;
- De parler de vos attentes.

Assistante maternelle

Il est important :

- D'échanger sur les attentes du parent ;
- D'aménager un espace pour permettre la liberté de mouvement et d'exploration des enfants ;
- D'échanger avec le parent sur les intérêts que présente la position du bébé au sol (découverte de nouveaux appuis) ;
- De mettre à disposition de l'enfant du matériel ludique aux normes et adapté à ses besoins ;
- D'avoir toujours sur vous, lors de vos déplacements, l'identité des enfants accueillis et les coordonnées de leurs parents.

L'excès de stimulation ne présente pas d'intérêt pour l'enfant. Il a **besoin de rêver, d'observer, d'imaginer...**

L'utilisation du trotteur est dangereuse et entrave le développement psychomoteur de l'enfant.

Les acquisitions

L'observation de l'enfant permet aux adultes de l'accompagner dans les grandes étapes de son développement (motricité, langage, propreté).

Parent

Il est important :

- De respecter le rythme de l'enfant sans devancer ses apprentissages ;
- De repérer au quotidien les changements et d'échanger avec l'assistante maternelle sur l'évolution de l'enfant.

Assistante maternelle

Il est important :

- D'assurer une présence bienveillante ;
- De favoriser les acquisitions en vous appuyant sur vos connaissances professionnelles ;
- D'observer les comportements, les réactions de l'enfant et des enfants entre eux.

Chaque enfant est unique : il progresse à son rythme en investissant plus ou moins longtemps chaque étape

Ouverture au monde

Il existe, pour l'enfant, d'autres sources d'éveil en dehors du domicile de l'assistante maternelle ou de celui de ses parents. L'assistante maternelle dispose d'espaces professionnels pour rompre son isolement et évoluer dans sa pratique : le relais assistantes maternelles, le service de PMI, la ludothèque, la médiathèque...

Parent

Il est important :

- De se renseigner sur les déplacements professionnels et familiaux de l'assistante maternelle (trajets scolaires, RDV...);
- De définir les limites géographiques des déplacements ;
- De donner votre accord à la fréquentation des différents lieux (autorisation parentale écrite).

Assistante maternelle

Il est important :

- D'informer le parent sur les différents déplacements (nombre, fréquence, motifs...);
- D'organiser les déplacements en respectant les rythmes de l'enfant ;
- De recueillir l'autorisation du parent à fréquenter différents lieux et de leur expliquer les objectifs, le déroulement des activités proposées.


Tout trajet en voiture avec l'enfant nécessite un **équipement aux normes** avec un système de retenue **adapté à sa morphologie.**

Evolution et fin de l'accueil

Parent et assistante maternelle, il est important d'organiser la transition avec l'école et/ou les autres modes d'accueil (accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement...).

La fin de l'accueil de l'enfant doit aussi être préparée.

Expliquer ces changements aux enfants permet de les rassurer.



L'assistante maternelle s'engage à fournir **tous les soins nécessaires à l'épanouissement physique et psychologique** de l'enfant.

Ce dernier doit être respecté et protégé contre toute violence et/ou agression.



L'assistante maternelle ne doit **jamais le laisser seul ou sous la surveillance d'une autre personne** pas même un membre de sa famille.



La rédaction de ce livret d'accueil vous a permis de définir les modalités d'accueil de : _____

Parent,

- Je m'engage à respecter ce livret d'accueil ainsi que l'assistante maternelle dans son rôle professionnel.

Assistante maternelle,

- Je m'engage à respecter ce livret d'accueil et le(s) parent dans leur rôle de premier(s) éducateur(s).

Fait à _____ Le _____

Signatures



Ces documents ont été réalisés
en collaboration avec la **CAF** et les **Relais
Assistants Maternelles du Morbihan**

Département du Morbihan

Direction adjointe de la
protection maternelle et infantile
et des actions de santé

Tél. 02 97 54 78 32
Fax 02 97 54 74 12

